

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**En vous inscrivant au Studio EtVieDanse, vous reconnaissez avoir pris connaissance de son règlement intérieur et acceptez ses termes sans exception.**

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature qu'il soit.

La direction, ainsi que les intervenants au Studio sont habilités à faire respecter ce règlement.

### ***INSCRIPTION au Studio :***

Dès votre inscription à l'accueil, vous devez fournir :

- Un certificat médical, obligatoire, valable de moins de 3 mois, et pour une durée d'un an, attestant votre aptitude à la pratique de la danse et autres techniques corporelles. Sans présentation de ce dernier, le Studio se réserve le droit de refuser en cours la personne concernée, dans le mois qui suit l'inscription.
- Une fiche de renseignements, remplie, datée et signée (par la personne responsable pour les mineurs).

### ***PAIEMENTS DES COTISATIONS et VACANCES SCOLAIRES :***

Le paiement s'effectue le jour de l'inscription en chèques ou espèces (possibilité d'échelonner les paiements pour les forfaits ou cartes).

L'année se déroule du **16 septembre 2019 au 30 juin 2020. Au-delà, les forfaits et cartes de cours ne seront plus valables.**

**Tout trimestre entamé est dû. Aucun remboursement ne pourra être effectué (sauf causes médicales graves-avec certificat d'hospitalisation, entraînant une interdiction de pratiquer la danse et techniques corporelles de plus de 3 mois). Les rattrapages pourront être effectués uniquement pendant le Trimestre ou l'Année en cours, selon le forfait.**

**Les cartes de cours (5 ou 10 séances) sont nominatives et ne peuvent être céder à un tiers.**

Le trimestre comporte **12 semaines de cours, en moyenne.**

L'année comporte **35 semaines de cours, en moyenne. Les jours fériés sont comptabilisés.**

**Les cours réguliers ADULTES sont suspendus pendant les vacances scolaires une semaine sur deux, en moyenne.**

**Les Adhérents du Studio s'engagent à avoir en leur possession une assurance Responsabilité Civile.**

### ***HORAIRES et PLANNINGS:***

Pour le bien-être et le respect de tous, il vous est demandé **d'arriver au moins dix minutes avant l'heure du cours choisi.**

Concernant le planning, le Studio EtVieDanse se réserve le droit de le modifier à tout moment de l'année, pour motifs réels et à en informer les adhérents.

### ***STAGES et ATELIERS:***

L'inscription à un stage ou atelier organisé par le Studio ne sera validé qu'après réception du règlement (encaissé après le stage).

En cas d'annulation de votre part, le Studio retiendra 50% du paiement 24h avant le jour du stage ou atelier. Au-delà des 24h, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation du stage ou atelier par le Studio, nous rembourserons les paiements.

### ***SPECTACLE DE FIN D'ANNEE du Studio (pour les cours de danse):***

Chaque année, un spectacle de fin d'année vous sera proposé. **Il n'est pas obligatoire.**

Dès le premier cours du mois de janvier, **il vous sera demandé votre participation ou non à ce spectacle.**

**Si oui, une participation aux frais pour les costumes ou accessoires vous sera demandé.**

### ***RESPECT DES LOCAUX, DU MATERIEL et DES COURS:***

Les locaux et le matériel (tapis, accessoires...) mis à la disposition des élèves doivent être respectés et tenus propres.

**Par mesure d'hygiène, il est interdit d'accéder à la salle de danse en chaussures de villes.** Seules les chaussures de danse, prévues à cet effet sont autorisées. L'accès peut se faire en chaussettes, pieds nus ou baskets propres.

Les téléphones portables doivent être éteints durant les horaires des cours.

L'établissement est entièrement non-fumeur.

Aucune nourriture dans la salle de danse. Seules les bouteilles d'eau fermées sont acceptées.

Il est strictement interdit d'utiliser le matériel Hi-Fi du Studio.

Tout comportement agressif, insultant ou humiliant envers un autre élève ou intervenant du Studio entraînera le renvoi immédiat et définitif de la personne, sans aucun remboursement ou compensation financière.

Tout intervenant a le droit de refuser l'accès à son cours à un élève qui ne respecterait pas son travail.

Afin de respecter notre voisinage, merci de ne pas parler fort et de ne pas rester sous les fenêtres des résidences après les cours.

Il sera formellement interdit à l'élève (ou tout autre personne) de filmer pendant les cours, sans autorisation, par respect pour les autres élèves et professeurs, afin de ne pas gêner le bon déroulement du cours.

En cas de perte ou de vols d'objets de valeur ou autre, le Studio EtVieDanse ne sera en aucun cas responsable.

### ***DROIT A L'IMAGE :***

La signature de ce présent règlement donne l'autorisation au Studio EtVieDanse d'exploiter gratuitement et sans contrepartie les photos, images, vidéos prises pendant les cours, les stages et ateliers, et les diverses manifestations à des fins de communication et d'exploitation sur tous supports.

En cas de refus, vous devez le signaler dès votre inscription.

**CONSIGNES DE SECURITE :** Toute personne entrant dans les locaux du Studio EtVieDanse doit impérativement s'informer des conditions d'évacuation des lieux en cas de danger.